



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

9 JUILLET 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE JUILLET 2018 tenue le 9 juillet 2018 au Centre des loisirs à dix-neuf heures (19 h 00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Mario Cantin

Marie Tanguay

Diane Blais

Chantal Godin

Claire Bossé

Jocelyn Lapointe

Absences motivées :

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Richard Galibois, maire.

Est aussi présent Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Considérant qu'il y a quorum monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUIN
4. GESTION FINANCIÈRE
 - 4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE JUIN
 - 4.2 COMPTES À PAYER
 - 4.3 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES, T2
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS À ÉCHÉANCE 2019 DU PRÊT DU RÈGLEMENT N°291
 - 5.2 RÉSOLUTION 2018-100 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°291 MODIFIÉ PAR LA RÉSOLUTION 2013-196 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE 290 000 \$ POUR L'ACHAT DES BÂTISSSES ET DES ÉQUIPEMENTS ABRITANT LA PISCINE ET À UN EMPRUNT DE 290 000 \$ REMBOURSABLE EN 20 ANS POUR EN ASSUMER LE COÛT
 - 5.3 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DIVERS, PARCS DU FAUBOURG ET DES LOISIRS (I17-007)
 - 5.4 MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU SANS-FIL ENTRE LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PHASE 1) (T18-002)
 - 5.5 ACHAT DE TENTES PORTATIVES POUR LES ÉVÈNEMENTS
 - 5.6 EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT POUR LA SAISON ESTIVALE
 - 5.7 ACHAT DE DEUX TABLES D'ALUMINIUM ET D'UN ÉTABLI SUR ROUES
 - 5.8 EXPANSION DU CPE ENFANT-BONHEUR DE MONTMAGNY
 - 5.9 MODIFICATIONS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE L'OMH
6. URBANISME
 - 6.1 DÉROGATION MINEURE, 115 BOUL. BLAIS EST, LOT # 3 476 890 (D18-005)
7. AUTORISATIONS
8. AUTRES SUJETS
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 REMERCIEMENTS DE LA FABRIQUE
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA RÉUNION

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2018.

ADOPTÉE

2018-095



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE JUIN

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général du rapport de conciliation bancaire au 30 juin 2018.

N° de résolution
ou annotation

2018-096

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Godin
APPUYÉ PAR : Claire Bossée
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'ACCEPTER le rapport de conciliation bancaire tel que présenté.

4.2 COMPTES À PAYER

2018-097

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE PAYER les comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant	
Transport Adapté Vieux Quai	versement MTQ	36 251.00	
Jocelyne Guimont	vaisselle cuisine loisirs	100.00	
Visa		5 911.54	
Monburo.ca	fournitures de bureau	132.47	
	poubelles compostage	312.36	444.83
Hydro-Québec	éclairage public	1 861.75	
	station pompage Peupliers	772.60	
	centre de loisirs	276.32	
	usine traitement eau potable	2 188.68	5 099.35
Telus	téléphone	503.98	
	téléphone poste incendie	83.01	586.99
MRC de Montmagny	collecte sélective avril	1 240.73	
	collecte sélective mai	1 810.63	
	inspecteur municipal	6 025.00	
	formation élus 2018	2 585.00	11 661.36
SCA Rivière-du-Sud	quincaillerie	1 099.58	
Novicom Technologie	batterie radio service incendie	134.88	
Centre de l'Auto Berthier	pièce camion voirie	39.74	
Receveur général du Canada	DAS juin 2018	2 581.93	
Revenu Québec	DAS juin 2018	6 740.88	
CARRA	juin	731.08	
Xerox	photocopieur	550.73	
	copies	827.79	1 378.52
Petite caisse générale	frais divers	230.73	
Fabrique de Berthier	fête de la fidélité	318.00	
Garage André Aubé inc.	camion voirie	119.42	
Rosario Bossé	éta bli, tables aluminium	500.00	
Postes Canada	envoi journal juin	220.51	
CIM	géomatique	390.92	
Réal Huot inc.	matériel voirie	930.15	
Entreprises JRMorin inc.	fossé rue Marina, Myosotis	7 394.56	
	réparations puisards	6 886.17	
	pavage divers	16 543.80	
	pavage manuel	8 796.42	
	parc amusement	4 394.78	44 015.73
URLS	formation loisirs été	609.59	
Sani Bleu	location toilettes	594.42	
Commerçants de la Chaudière	transport Dicom	19.62	
R E M inc.	réparation pompe	366.36	
Jacques Caron	produits entretien	343.16	
Cytech Corbin	vérification pompe puit	183.10	
Signalisation Lévis inc.	adresse	466.34	
	borne fontaine, affiche	7 249.46	7 715.80
Tremblay Bois Mignault	balcon et terrasse	1 068.24	
	plaine inondable	86.23	
	exutoire égout pluvial	1 534.93	
	insalubrité	631.45	
	première ligne	600.52	3 921.37
Journal Oie Blanche	soumission chemins d'hiver	203.51	
Praxair	location bouteille air	366.94	
Constructions HDF inc.	balayage des rues	3 932.15	
Ferme Horticole Lajoie	paniers suspendus	703.65	



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Excavation Léandre Chabot	chemin du Havre	173.47
Philiat Blais et Fils	nettoyage de la plage	10 681.18
Gestech Environnement inc.	mai	4 978.42
Croix Rouge Canadienne	renouvellement annuel	50.00
Régie L'Islet Montmagny	vidanges	4 147.07
Location tente DJR	sécurité civile	201.21
Spécialités Ressort inc.	camion incendie	265.71
L'Arrêt Stop	essence incendie	368.00
	essence voirie	1 413.41
Régie gestion mat. rés. Mauricie	mai 2018	5 508.62
Garage Gilmyr inc.	inspection camion incendie	196.15
Proludik	pentathlon	2 516.61
Peinture Guy Leblanc & fils	piscine municipale	3 886.16
Écho-tech inc.	mesure de boues	1 526.29
Groupe Environnex	eau potable	57.48
	eau usées	158.66
	puits privés	134.52
	piscine municipale	11.50
Service & entretien Daniel Ross	3 ^e vers. contrat pelouse	362.16
Aquam inc.	matériel piscine	1 188.07
Raymond Chabot Grant Thornton	audit mat. recyclables	1 040.08
Camille Blanchet	frais de déplacement formation	1 109.51
Électricité Guillaume Lord inc.	piscine municipale	66.24
Marc-André Paré	frais de déplacement	1 681.39
Gaudreau Environnement inc.	collecte vidange	121.62
Yannick Savard	dessins	6 530.94
Copieurs PCM	télécopieur	760.00
Bell Mobilité	cellulaire voirie, loisirs	33.11
Produits municipaux Qc	matériels aqueduc	96.50
Entreprises Donald Bolduc inc.	sciage de chaîne de rue	2 067.54
Plomberie Chauffage D.Roy Lyva	piscine municipale	482.90
Maheux & Hains	servitude chemin du Fleuve	4 642.20
Reg. Popotes roulantes	boîte à outils	517.39
SP médical	batterie défibrillateur	35.00
Lucille Baillargeon	fleurs boutique souvenirs	317.28
Entreprises MG Bélanger inc.	location tracteur	157.96
Constructions Jean Boucher	piscine municipale	2 213.27
Fortin Sécurité Médic inc.	trousse premiers soins	5 591.87
Informatique IDC	renouvellement licence	45.76
Air Liquide	hélium	1 120.56
Unicoop Montmagny	bois traité	208.00
Transport Adapté Vieux Quai	juin 2018	4 078.83
René Samson inc.	aqueduc	324.39
Service incendie	juin 2018	97.73
		1 378.22

Certificats de disponibilité de crédits

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 210 530,00 \$

Martin Turgeon

4.3 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES, T2

Dépôt par le directeur général et selon l'article 176.4 du Code municipal de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2018. Une copie est distribuée au maire et à chacun des conseillers.

2018-098

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Godin
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER l'état comparatif tel que présenté.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2018-099

2018-100



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

5.1 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS À ÉCHÉANCE 2019 DU PRÊT DU RÈGLEMENT N°291

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal à rembourser les prêts admissibles à même l'excédent de fonctionnement non affecté et ainsi réduire la charge fiscale des contribuables, la dette à long terme de la Municipalité et les intérêts associés;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-178 affectant une partie de l'excédent de fonctionnement au remboursement du capital et des intérêts à échéance 2018 du prêt du règlement n°291.

IL EST PROPOSÉ PAR : Claire Bossé
APPUYÉ PAR : Diane Blais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AFFECTER aux résultats de fonctionnement 2018, à même le surplus non affecté, un montant d'environ 225 000 \$, couvrant le capital, les intérêts et autres frais nécessaires au remboursement de la totalité du prêt en décembre 2019.

ADOPTÉE

5.2 RÉSOLUTION 2018-100 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°291 MODIFIÉ PAR LA RÉSOLUTION 2013-196 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE 290 000 \$ POUR L'ACHAT DES BÂTISSSES ET DES ÉQUIPEMENTS ABRITANT LA PISCINE ET À UN EMPRUNT DE 290 000 \$ REMBOURSABLE EN 20 ANS POUR EN ASSUMER LE COÛT

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1076 du Code municipal du Québec un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-178 affectant une partie de l'excédent de fonctionnement au remboursement du capital et des intérêts à échéance 2018 du prêt du règlement n°291;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-195 adoptant le budget de la municipalité de Berthier-sur-Mer pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT le règlement n°309 imposant les taxes pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du bâtiment abritant les vestiaires de la piscine ont été remboursé en partie par le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-099 affectant une partie de l'excédent de fonctionnement au remboursement du capital et des intérêts à échéance 2019 du prêt du règlement n°291 ainsi qu'au remboursement complet du prêt à sa date d'échéance du 9 décembre 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ABROGER l'article 5 du règlement n° 291;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au remboursement du prêt, des intérêts et autres frais à l'échéance du 9 décembre 2019 à même les fonds affectés à cet effet;

DE TRANSMETTRE cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

5.3 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DIVERS, PARCS DU FAUBOURG ET DES LOISIRS (I17-007)

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc du Faubourg et l'ajout d'un module au parc de Loisirs, nous précédon à l'embauche d'entrepreneurs et l'achat de matériaux de construction.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Le projet est financé par le programme TECQ de remboursement de la taxe sur l'essence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Blais
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER les dépenses suivantes :

- Les entreprises JR Morin inc. pour 4 394,78 \$
- Unicoop, coopérative agricole pour 4 078,83 \$
- Jambette pour 5 417,62 \$
- Les Produits Municipaux (QC) pour 788,18 \$

ADOPTÉE

5.4 MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU SANS-FIL ENTRE LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PHASE 1) (T18-002)

Dans le cadre du projet de modernisation et d'automatisation des installations de captage et de traitement de l'eau et de la mise en place du nouveau réseau informatique et de télécommunication de la Municipalité, nous faisons la mise en place d'un réseau d'antennes sans-fil. Pour la phase 1, nous couvrirons les bâtiments au sud du boul. Blais.

Le projet est financé en partie par le programme TECQ de remboursement de la taxe sur l'essence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe
APPUYÉ PAR : Claire Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Lab Tech inc. au montant d'environ 20 000 \$ avec les taxes.

ADOPTÉE

5.5 ACHAT DE TENTES PORTATIVES POUR LES ÉVÈNEMENTS

Achat de 5 tentes portatives pour les différents événements de la Municipalité et de la Corporation touristique, notamment le marché public.

2018-102

2018-103

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Chantal Godin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'achat cinq tentes au montant d'environ 500 \$ avec les taxes.

ADOPTÉE

5.6 EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT POUR LA SAISON ESTIVALE

Afin d'autoriser l'embauche de personnel étudiant pour la période estivale pour le terrain de jeux et la surveillance de piscine et les cours de natation.

2018-104

IL EST PROPOSÉ PAR : Claire Bossé
APPUYÉ PAR : Chantal Godin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'embauche, selon l'échelle salariale établie de :

- Camille Blanchet, coordonnatrice du terrain de jeux
- Amélie Rousseau, Vicky Roy-Guimont, Stéphanie Fréreau et Rosalie St-Pierre et Cédric Rousseau, moniteurs du terrain de jeux
- Raphaëlle P. Marceau, Gabrielle Boulet et Rachel Harvey, sauveteuses
- Ève Chanut, assistante-sauveteur

ADOPTÉE

5.7 ACHAT DE DEUX TABLES D'ALUMINIUM ET D'UN ÉTABLI SUR ROUES

Achat de deux tables pliantes recouvertes d'aluminium servant aux événements comme la St-Jean Baptiste et d'un établi sur roues pour le garage municipal.

2018-105

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'achat pour un total de 500 \$.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

5.8 EXPANSION DU CPE ENFANT-BONHEUR DE MONTMAGNY

Le Centre de la petite enfance (CPE) Enfant-Bonheur de Montmagny a un permis de 40 places disponibles pour une expansion depuis quelques années. Les municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de Berthier-sur-Mer ont déposé leurs candidatures pour accueillir la nouvelle installation. Elles ont par contre été informées qu'il y avait une réglementation disant qu'un satellite d'un CPE ne peut être situé à plus de 5 kilomètres à vol d'oiseau du CPE centre.

Des démarches ont été faites auprès du député de Côte-du-Sud, M. Norbert Morin pour qu'une dérogation de cette clause soit accordée au CPE afin de pouvoir établir un satellite dans un milieu non desservi. Ces démarches ont porté fruit puisque nous avons eu la confirmation que si le CPE en question déposait une demande, elle lui serait accordée. À la suite de cette réponse, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer ont usé, de part et d'autre, de stratégie, d'originalité et de leadership pour tenter de séduire le conseil d'administration du CPE Enfant-Bonheur.

Le 18 juin dernier, les autorités du CPE ont rencontré les représentants du ministère de la Famille pour déposer les 3 candidatures, incluant celle de Montmagny, pour que le ministère les étudie et puisse prendre une décision éclairée. La règle du 5 kilomètres a eu raison des demandes.

Ayant été informées de cette décision, même si elles sont « adversaires » dans la course au CPE, les municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer ont décidé de faire front commun pour tenter de faire renverser cette décision prise par le ministère. La municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud a elle aussi été invitée à emboîter le pas.

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre entre le ministère de la Famille et le CPE Enfant-Bonheur qui a eu lieu le 18 juin dernier, les candidatures de Berthier-sur-Mer et de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud n'ont pas été examinées en raison de la clause du 5 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Montmagny est déjà très bien couverte par les CPE existants;

CONSIDÉRANT QUE de construire une troisième installation dans un rayon de 1,2 km ne permettrait pas de considérer les intérêts des communautés mal desservies de la même MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de l'Ouest de Montmagny soit St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ont grandement besoin d'un tel service et ce, à proximité pour leurs 4 177 citoyens, les commerces, les institutions et industries de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ont, au décret de la population de décembre dernier, ont les plus hauts pourcentages d'accroissement démographique de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers de candidature présentés par Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud étaient complets, innovants et pensés pour les citoyens, les commerces et industries;

CONSIDÉRANT QUE dans un communiqué officiel du ministère de la Famille diffusé le 27 juin dernier, il est écrit qu'on souhaite « ... améliorer l'offre d'activités de garde pour les travailleurs et les parents-étudiants ayant des horaires atypiques », et c'est exactement ce que les dossiers de Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud présentent;

CONSIDÉRANT QU'il y est aussi écrit qu'un CPE « ... vise à soutenir les employeurs et les organisations qui désirent adopter de bonnes pratiques en vue d'améliorer la qualité de vie des travailleuses et des travailleurs qui ont des responsabilités familiales » et ceci résume très bien les deux candidatures;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un CPE de 40 places en garde atypique dans notre secteur aiderait énormément dans un premier temps les familles, mais aussi les industries dans leur recrutement et surtout, dans la rétention du personnel;

CONSIDÉRANT QU'UN CPE dans notre secteur serait un énorme tremplin économique et attractif;

CONSIDÉRANT QU'en implantant ce permis supplémentaire à Montmagny, la région perd 20 places attribuées parce que le projet de Montmagny démontre un besoin de 20 places supplémentaires seulement et qu'en implantant ce CPE à Berthier-sur-Mer ou St-



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

François-de-la-Rivière-du-Sud, nous aurions l'utilisation complète des 40 places accordées ;

CONSIDÉRANT QUE pour toutes ces raisons, nous sommes d'avis que la décision prise par le ministère de la Famille devrait être revue et que les candidatures présentées devraient être prises en considération.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Claire Bossé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud se joint à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer pour présenter une demande formelle au ministère de la Famille pour qu'il revienne sur la décision du 18 juin dernier et étudie les candidatures du secteur Ouest de la MRC de Montmagny;

QUE cette résolution accompagnée d'une lettre soit officiellement présentée au ministre de la Famille, M. Luc Fortin, et au député de Côte-du-Sud, M. Norbert Morin.

ADOPTÉE

5.9 MODIFICATIONS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE L'OMH

Modification des prévisions budgétaire de l'organisme pour des travaux d'amélioration, notamment l'ajout d'un cabanon.

Revenus :		52 741 \$
Dépenses :	administration	10 312 \$
	Conciergerie et entretien	10 346 \$
	Énergie, taxes, assurances, sinistres	21 026 \$
	Rempl., améliorations/modernisations	12 440 \$
	Financement	37 343 \$
	Services à la clientèle	3 422 \$
Total des dépenses:		94 889 \$
Déficit :		42 148 \$
Contributions :		
	Société d'habitation du Québec	37 933 \$
	Avances temporaires	15 750 \$
	Municipalité	4 215 \$

2018-107

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

D'ACCEPTER les modifications aux prévisions budgétaires 2018 de l'OMH, telles que présentées.

ADOPTÉE

6. URBANISME

6.1 DÉROGATION MINEURE, 115 BOUL. BLAIS OUEST, LOT # 3 476 890 (D18-005)

Le projet déroge à la norme d'implantation de l'article 5.2.2. du règlement de zonage n°265 indiquant que les garages, abris d'automobile, remises et serres annexés ou isolés doivent être localisés dans les cours latérales et les cours arrières.

Il consiste en la construction d'un bâtiment accessoire de 20' x 32' dans la cours avant. La cour arrière n'est pas utilisable, puisque qu'il s'agit d'une falaise.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au CCU lors de la séance du 12 juin dernier et qu'il recommande d'accepter le projet avec les conditions suivantes :

- Exiger au propriétaire de reculer le bâtiment par rapport à l'implantation proposée.
- Exiger au propriétaire que le projet soit présenté et accepté par le voisin immédiat.

CONSIDÉRANT le propriétaire a rempli toutes les conditions du CCU;

CONSIDÉRANT la qualité du projet présenté.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS
PRÉSENTS :
D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment
accessoire dans la cour avant selon les plans présentés

ADOPTÉE

7. AUTORISATIONS

8. AUTRES SUJETS

9. CORRESPONDANCE

9.1 REMERCIEMENTS DE LA FABRIQUE

Lettre de remerciement de la Fabrique de Berthier-sur-Mer pour la participation financière de la municipalité et la présence du conseiller Jocelyn Lapointe lors de la Fête de la Fidélité du 10 juin dernier.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Motion de félicitations donnée par Jocelyn Lapointe afin de féliciter les organisateurs et bénévoles du Défi Pierre Lavoie, de la Fête Nationale et du Défi-Natation.
- Rappel du conseiller Mario Cantin que le marché public se tiendra les dimanches au Parc Fluvial.
- Échange avec des citoyens au sujet de la modification de l'heure de fermeture du stationnement de la Plage qui pour l'instant demeure à 18 h.
- Échange avec des citoyens au sujet de l'arrosage et le remplissage de piscines. Le directeur-général fait la lecture du règlement n°217 concernant l'utilisation extérieure de l'eau datant de 1999 et la Municipalité fera une mise-à-jour de celui-ci suite au projet de mise au niveau des installations de captage et de traitement de l'eau potable.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ PAR : Claire Bossé
APPUYÉ PAR : Chantal Godin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS
PRÉSENTS :
DE TERMINER la réunion à 20 h 07

ADOPTÉE

Maire :

Directeur général et secrétaire-trésorier :

2018-109